

Retraite

Stop aux contre-vérités

Mobilisation du 31 janvier

Le projet de réforme des retraites est une aberration à plusieurs titres et on vous explique comment on démonte un à un les arguments du gouvernement.

« Le projet de réforme 2023 préservera le système des retraites par répartition ». C'est faux !

Si le gouvernement ne touche pas au nom de notre système, ses spécificités imaginées en 1946 sont abandonnées. À l'époque, l'ambition était de faire de la retraite une nouvelle étape de la vie. Avec le système de financement solidaire basé sur la cotisation, chacun payait selon ses moyens et recevait selon ses besoins.

Aujourd'hui, repousser l'âge légal de départ et augmenter le nombre de trimestre nécessaires pour toucher une retraite à taux plein, poussent les salariés à financer eux-mêmes (pour ceux qui le peuvent) leur propre retraite. Les salariés les moins bien lotis (bas salaire, période de chômage, contrats précaires, maladie, ...) seront condamnés à la précarité et à la charité... comme avant la création du système de retraite !

⇒ **Pour la CGT, le système doit être renforcé pour améliorer les droits à la retraite et les financer.**

« L'espérance de vie augmentant, travailler plus longtemps n'aura pas d'impact sur le nombre d'années passées à la retraite » C'est faux !

Si l'espérance de vie augmente, les Français passent moins de temps à la retraite en raison des réformes précédentes. Par exemple, la réforme Sarkozy a réduit d'un an la retraite moyenne. Elle était de 26 ans pour la génération née en 1950, elle est aujourd'hui à 24,6 pour la génération 1970 et passerait à 23,1 ans avec la retraite à 64 ans.

De plus, l'espérance de vie varie en fonction du niveau de revenu. Les Français dont les conditions de vie sont les plus modestes vivent, en moyenne, 13 années de moins que les plus aisés. De surcroît, l'espérance de vie en bonne santé à la naissance n'a pas évolué de façon significative en France depuis dix ans.

⇒ **Dans tous les cas, on a plus de chance de vieillir en bonne santé quand on est à la retraite plus tôt, que lorsque l'on est obligé de poursuivre le travail.**

« Seul l'allongement de la durée du travail peut équilibrer financièrement le système de retraite français » C'est faux !

En 2021 et 2022, les caisses de retraite étaient excédentaires respectivement de 900 millions d'euros et 3,2 milliards d'€. Selon le Conseil d'Orientation des Retraites, le régime des retraites pourrait redevenir déficitaire jusqu'en 2032 soulignant qu'il n'y a pas de dépenses incontrôlées. Les dépenses seraient globalement stables jusqu'en 2027 (entre 13,8% à 13,9% du PIB), puis

augmenteraient jusqu'en 2032 (14,2% à 14,7% du PIB) pour se stabiliser ou diminuer à partir de 2032. Sur le long terme (d'ici 2070), la part des dépenses de retraites dans le PIB seraient comprises entre 14,7% (ce qui est le cas aujourd'hui) et 12,1% toujours selon le COR.

⇒ **En résumé, en l'absence de réforme le système de retraite n'est pas financièrement en danger. C'est la baisse programmée des recettes qui fragilise le système.**

« Il faut repousser l'âge légal de départ à la retraite pour ne pas baisser les pensions » C'est faux !

Cette mesure ne garantit pas le maintien du niveau des pensions car elle s'accompagne de l'allongement progressif de la durée de cotisation. Il faudra attendre 64 ans pour partir ET cotiser plus de trimestres pour toucher une retraite à taux plein.

Cette mesure conjuguée au recul de l'âge de rentrée sur le marché du travail et l'augmentation du nombre de carrières incomplètes, pousserait de plus en plus de futurs retraités à travailler au-delà de 64 ans pour ne pas voir leur pension diminuée en raison de la décote.

⇒ **Avec un peu moins de la moitié des plus de 60 ans écartée du marché du travail avant la retraite, repousser l'âge de départ c'est augmenter le nombre de séniors en invalidité, en longue maladie, au chômage et les plonger encore un peu plus dans la précarité.**

« Cette réforme sera plus juste pour les petites retraites » C'est faux !

Le gouvernement affiche la promesse d'une retraite minimum à 1.200 euros brut, mais omet de préciser que c'est pour une carrière complète.

C'est en dessous du minimum retraite voté en 2003 qui prévoyait déjà un minimum à 85% du SMIC mais n'a jamais été appliqué. Non seulement cela ne concernera que les futurs retraités, mais ce montant se situe à peine au-dessus du seuil de pauvreté !

⇒ **Pour la CGT, aucune retraite ne devrait être inférieure au SMIC pour une carrière complète !**

Pour toutes ces raisons et bien d'autres encore, nous appelons à une journée de mobilisation intersyndicale le mardi 31 janvier dans tout le pays.

31 janvier 2023

Toutes et tous mobilisé.e.s pour faire reculer le gouvernement !

Paris, le 30 janvier 2023

Pour la manif près de chez vous, **c'est ici**

Et n'oubliez pas de **signer la pétition** qui vient de dépasser les 800 000 signatures



RÉFORME DES RETRAITES

MOBILISONS-NOUS !